

Intolérance religieuse, rapport du Rapporteur spécial (E/CN.4/1998/6, par. 48, 50, 60, 64, 95)

Le rapport fait état des atteintes à la liberté religieuse et aux croyances des chrétiens et, en signalant une atmosphère d'intolérance, mentionne des renseignements indiquant que du matériel religieux chrétien aurait été détruit par des hindous.

Torture, rapport du Rapporteur spécial

(E/CN.4/1998/38, par. 143-146; E/CN.4/1998/38/Add.1, par. 269-279)

Le rapport indique que le Rapporteur spécial (RS) a continué de recevoir des renseignements selon lesquels des personnes soupçonnées d'être des membres ou des sympathisants du PCN (maoïste) ou de son mouvement affilié, le SJM, étaient soumises à la torture ou à d'autres mauvais traitements lorsqu'elles étaient arrêtées, en particulier dans la région centre-ouest du pays. Les méthodes de torture qui seraient infligées le plus fréquemment consistaient à frapper la plante des pieds des victimes (falanga) et à leur faire passer sur les jambes des rouleaux, généralement faits de cannes de bambou lestées (*belana*). Dans sa réponse de mars 1997, le gouvernement a nié les allégations signalées en 1996, qui concernaient des mauvais traitements qui auraient été infligés aux militants politiques maoïstes et le recours à des méthodes telles que les passages à tabac répétés, les coups frappés sur la plante des pieds, l'application d'orties sur tout le corps, l'emploi de rouleaux sur les cuisses et la détention au secret pendant plus de 24 heures. Le RS affirme que la régularité des allégations de torture et de mauvais traitements montre à quel point il est urgent que le gouvernement fasse procéder à des enquêtes scrupuleuses sur les cas en question, et mette en place des mesures propres à empêcher que les représentants de l'État chargés de l'application des lois aient le sentiment de pouvoir faire usage, en toute impunité, de méthodes criminelles dans l'exercice de leurs fonctions.

En juin 1997, le RS a porté à l'attention du gouvernement des cas individuels, dont ceux qui suivent : une personne soupçonnée de participation à une attaque contre un poste de police a été soumise à de mauvais traitements après avoir été arrêtée; trois personnes âgées de 14, 17 et 18 ans ont été forcées de se déshabiller puis violées par des agents de police, suite à une attaque par la police contre une maison qu'elle soupçonnait appartenir au SJM; un membre du SJM a été arrêté, puis torturé et placé à l'isolement. Le rapport mentionne que neuf étudiants arrêtés alors qu'ils assistaient, à Amale dans le district de Sindhuli, à une manifestation organisée par l'Union nationale (révolutionnaire) des étudiants népalais, affiliée au SJM, ont subséquemment été torturés et soumis à de mauvais traitements; dans un cas, le tribunal a ordonné un examen médical, mais aucune mesure n'a été prise contre les agents responsables des mauvais traitements. Il indique également ce qui suit : une personne arrêtée par des agents du poste de police de Mahendra Jashadi a eu une fracture de la jambe suite à de mauvais traitements et la police l'aurait empêchée pendant sept jours de se faire soigner; un certain nombre de fermiers ont été convoqués au poste de police

provisoire de Khadre à la suite d'une bagarre avec des sympathisants du Parti du Congrès népalais, mais lorsque certains d'entre eux ont refusé de signer un document visant à régler le différend, ils auraient été frappés à coups de matraque et à coups de pied, et un d'entre eux serait décédé, apparemment des suites des mauvais traitements subis; quatre personnes accusées d'avoir volé du bois ont été arrêtées et torturées, soumises notamment aux chocs électriques et à la falanga. Le rapport signale également l'arrestation d'un membre du conseil d'administration de l'association des aveugles du Népal, ainsi que de 28 autres personnes au cours d'une manifestation en faveur des handicapés, tenue à Katmandou. Le rapport affirme que les personnes arrêtées auraient été amenées au club de la police de Mahendra, où des policiers auraient cassé les cannes des aveugles; le rapport signale que le représentant de l'association aurait été brutalisé pendant plus de deux heures alors qu'on lui assénait des coups de pied sur le torse et coups de canne sur les cuisses et qu'on lui faisait des menaces de mort; il a en outre été contraint de signer un document dont personne ne lui a donné lecture.

Dans sa réponse aux allégations qui lui avaient été transmises en 1996 au sujet des opérations de la police pour réprimer des activités politiques maoïstes, le gouvernement a affirmé ce qui suit : 16 arrestations ont été effectuées à la suite de troubles dans le district de Rolpa; le tribunal a ordonné la mise en liberté de cinq personnes, mais elles restaient en détention car elles n'avaient pas encore payé la caution; le tribunal avait ordonné le maintien en détention de 10 personnes dont l'identité n'a pas été révélée. Par ailleurs, le gouvernement a réfuté les allégations de torture.

Vente d'enfants, prostitution des enfants et pornographie impliquant des enfants, rapport de la Rapporteuse spéciale (E/CN.4/1998/101, par. 126)

Dans la section sur le rôle de l'éducation dans la prévention de l'exploitation sexuelle, le rapport, tout en soulignant que l'accent doit être placé sur la capacité de négocier et sur l'acquisition de la confiance en soi et la capacité de prendre les bonnes décisions et de résister aux pressions des pairs, fait état de diverses initiatives au Népal, dont celles qui suivent : l'utilisation de chansons pour sensibiliser davantage les collectivités, et en particulier les enfants, au problème de la traite d'enfants; la présentation d'une comédie musicale sur le même sujet à Katmandou pendant trois jours; la production et la diffusion dans tout le pays par Radio Népal d'un feuilleton radiophonique sur la prostitution et le travail des enfants. En 1996, on a mené une étude de cas sur un projet d'éducation communautaire. L'étude a porté sur certains aspects des programmes d'éducation communautaire en matière de prévention de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, notamment sur les objectifs, les principaux éléments, les points forts et les points faibles, les acteurs essentiels de la mise en oeuvre, le rôle des enfants, les politiques et la mobilisation communautaire.